

SÉANCE du 29 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le onze février deux mil seize, se sont réunis à la Maison de la Pêche à Clémont, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON.

Délibération n° 2016-02-07

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Conseillers titulaires : Mesdames Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Sylvie GIBOINT et Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 0

Conseillers titulaires absents : 13 - Mesdames Anne CASSIER, Martine MALLET, Fabienne CHOLLET, Claudine RUZE et Messieurs Jean CASSIER, Jean-Pierre ENGUERRAND, Charles GAMBS, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Gérard CHALINE, Béraud DE VOGÛE, Hervé DE POMYERS.

Pouvoir : 8 - Madame Anne CASSIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc LETOURNEAU, Monsieur Jean CASSIER donne pouvoir à Monsieur Denis MARDESSON, Madame Martine MALLET donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER, Madame Fabienne CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Lionel POINTARD, Monsieur Joël COULON donne pouvoir à Madame Sylvie GIBOINT, Monsieur Gérard CHALINE donne pouvoir à Monsieur Gilbert ETIEVE et Monsieur Béraud DE VOGÛE donne pouvoir à Monsieur Lucien RAFFESTIN.

Objet : ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES : Débat d'Orientation Budgétaires 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président présente les orientations budgétaires : le contexte général, l'évolution des ressources de la Communauté de Communes, la situation financière de la Communauté de Communes, les perspectives 2016 et les projets 2016.

A la suite de cette présentation, et à l'issue du débat qui s'ensuit, le conseil de communauté après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés et voté : POUR : 30, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0,

DECIDE :

Article 1^{er} : DE PRENDRE ACTE de la tenue du Débat d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2016

Article 2 : D'AUTORISER le Président est autorisé à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 02 . 03 2016
Et
Publication ou Notification du : 02 . 03 2016

Pour extrait conforme
Le Président,

Denis MARDESSON